

Pour une réforme globale de la fiscalité locale

Déclaration du groupe UNSA

L'UNSA salue le courage quasi intrépide de nos valeureux rapporteurs et de la section finance, de se saisir de cet objet d'une complexité protéiforme et ô combien sensible qu'est la finance publique locale !

Cet avis apporte un constat clair et lucide sur la sédimentation des formes de fiscalité au fil de l'eau des réformes de décentralisation, des nouveaux besoins et services à couvrir, des incitations et régulations de politique nationale et territoriale.

Les principaux points d'alerte concernent des équilibres fragilisés :

- autonomie fiscale versus dotation Etat ;
- péréquation verticale et horizontale ;
- ancrage territoriale des prélèvements versus harmonisation des modalités ;
- part de corrélation avec les revenus versus patrimoines ;

Comment accréditer la responsabilité des collectivités locales sans distordre la cohésion territoriale et l'égalité et équité devant l'impôt ? Car il est aussi question d'acceptabilité de ces impôts aux finalités parfois difficilement identifiables par les citoyens plus encore quand les contreparties diffèrent aussi fortement selon les territoires. A ce titre les prestations sociales délivrées par les départements (APA, etc.) peuvent interroger !

L'imbrication autant des assiettes que des natures de prélèvements pénalise les schémas décisionnels, et rend difficile les études d'impacts sur l'ensemble de la fiscalité et des services ainsi financés. La fin annoncée de la Taxe d'Habitation en est une illustration, qui aurait mérité d'être plus investiguée en termes d'impacts financiers mais aussi en termes de sens donné à l'appartenance territoriale. Il ne faudrait pas que la nécessaire modernisation d'une politique fiscale, certes délicate, ne soit systématiquement accusée d'obsolescence irrévocable !

L'UNSA note l'inquiétude sous-jacente, tout au long de ce rapport, concernant l'érosion de la capacité d'investissement, alors que les collectivités locales ont à faire face à d'importants renouvellements (Lycées, routes...) et se voient confier d'autres compétences sans lisibilité sur leurs ressources (ferroviaire !)

L'UNSA adhère au principe de contractualisation triennale avec l'Etat, pour autant que toutes les précautions aient été prises au préalable pour garantir une réelle équité de traitement entre les territoires. La réduction du fameux mille-feuille institutionnel trouve ici un écho encore plus sensible puisqu'il s'agit d'être ou pas en capacité d'influer opérationnellement sur son territoire. L'UNSA privilégie un équilibre entre finance publique nationale et finances locales, qui se traduit par:

- des recettes fiscales propres aux collectivités locales, avec des bases renouvelées, pour conserver la proximité avec les citoyens, mais avec un encadrement national pour éviter les trop grands écarts de taux ;
- une obligation pour l'Etat de compenser l'intégralité des dépenses engagées par les collectivités et en dynamique, dans le cadre des transferts de compétences afin de ne pas grever leurs capacités d'investissements.

L'UNSA a voté l'avis.